

**FICHE ACTION**
**2.4.4**
**FAVORISER ACTIVEMENT  
LA REQUALIFICATION DE L'A4**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectif transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

**Type d'action**

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- Action impliquant la population

**Priorité :**

**Incidence sur l'environnement :**  
**Incidence sur les populations :**  
**Coût de l'action :**  
**Moyens humains :**

**Références**

ODD-ONU : 3-7-11-12-13  
 SRCAE :  
 URBA 1, AIR 1  
 PCAEM :  
 AIR1, AIR2, AIR3, AIR5  
**En lien avec l'action :**  
 1.1.1, 2.1.1, 2.2.1

**PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable**

**PARTENAIRES :**

Communes, Ville de Paris, DRIEA IdF, DIRIF, Forum Métropolitain du Grand Paris, Institut Paris Région, APUR, CD 94, Région IDF, CAUE 94, AirParif, BruiParif.


**SERVICES MOBILISÉS :**

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Cellule Communication

**Contexte - Enjeux**

L'autoroute A4 est source de pollution atmosphérique et de nuisances sonores. En effet, la circulation dense et rapide sur cet axe est responsable d'une proportion importante des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines dans l'air des communes limitrophes. La concentration persistante en polluants qui en résulte est responsable de graves problèmes de santé publique et de nombreuses pathologies respiratoires.

C'est également une coupure urbaine importante qui entrave la fluidité des déplacements à pied et en vélo. Le Territoire souhaite entamer une réflexion et mener les études nécessaires pour une possible requalification de cet axe majeur en boulevard urbain permettant la mise en place de transport en commun en site propre, la pratique des modes de déplacement actifs le long du fleuve, une circulation apaisée et des franchissements de l'axe pour les piétons vers les berges de la Seine.

**Modalités de mise en œuvre :****1. PARTICIPER À LA CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE DEVENIR DES AUTOROUTES DU GRAND PARIS**

- Mise en place d'un partenariat avec le forum métropolitain du Grand Paris et co-financement de la démarche
- Participation de deux Vice-Présidents du Territoire au comité de pilotage de la consultation
- Étude spécifique sur le focus territorial de l'A4

**2. MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

- Journée de sensibilisation et d'information destinée aux acteurs du Territoire et aux élus : visite guidée du Territoire et arrêt sur les points noirs de circulation et les coupures urbaines spécifiques liées à l'A4 - journée organisée le 19 décembre 2018
- Exposition itinérante sur le Territoire : centre commercial Bercy 2 du 22 juin au 6 juillet 2019
- Organisation de balades urbaines

**3. RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES ÉQUIPES INTERNATIONALES****Résultats attendus :**

- Décision commune des différents acteurs institutionnels en faveur d'une requalification de l'A4 en boulevard urbain avec une circulation apaisée, favorisant les mobilités douces et permettant de réduire les pollutions et les nuisances

**Indicateurs :**

- Réappropriation de l'axe par les transports en commun,
- Comptage du nombre de passage de véhicule par jour.
- Mesure de l'évolution de la qualité de l'air et des nuisances sonores.

**Calendrier****Juin 2018**

Mise en place du partenariat avec le FMGP

**Juin 2019**

Accueil de l'exposition itinérante de la consultation internationale à Charenton-le-Pont, centre commercial Bercy 2